Affiches PARISIENNES

Annonce légale

PUBLICATION 19/05/2023 RÉFÉRENCE A23421393
SUPPORT www.affiches-parisiennes.com

S.C. MOLIS
Société civile au capital de 66.240.000€
29 rue Cambacérès, 75008 Paris
512 178 039 R.C.S PARIS
Le 12/05/2023, les associés ont transformé la société en SAS sans création d'une personne morale nouvelle ; nommé président Patrick Molis demeurant 16, rue Albéric Magnard 75016 Paris ; mis fin automatiquement suite à la transformation aux fonctions de gérant de Patrick Molis ; modifié la dénomination sociale en S.A.S. MOLIS ; modifié l'objet social en " la participation directe ou indirecte de la Société dans tous commerces ou industries, principalement dans les secteurs des transports et de la logistique, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ; la création, sous toutes formes, de tous services maritimes, terrestres et aériens de transport et de stockage ; la mise en construction, l'achat, la vente, la location et l'échange de tous navires, pontons, aéronefs, hangars, terrains pour aéronefs, matériel de transport terrestre et toutes installations s'y rapportant ; l'acquisition par quelque mode que ce soit, la gestion, l'administration, la cession, l'échange de tous droits ou intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient l'objet et l'activité ; l'animation des sociétés dans lesquelles la société détient une participation et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services en vue de l'amélioration de leurs performances ; l'acquisition de tous biens immobiliers, valeurs mobilières ou oeuvre d'art, à titre de placement ; la participation, par quelque moyen que ce soit, en ce compris des dons à des projets philanthropiques, notamment par l'intermédiaire d'un fonds de dotation ; et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations ou activités de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles, philanthropiques ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou supplémentaires susceptibles d'en favoriser le développement. "
Cession d'actions : Sous réserve que le Droit de Préemption n'ait pas été exercé à l'occasion dudit Transfert, aucun Associé Minoritaire ne pourra Transférer aucun Titre de la Société à quelque Personne que ce soit sans avoir obtenu l'agrément préalable de la Collectivité des Associés, selon les modalités prévues au présent Article 9.4 des statuts (l'" Agrément "). Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : A chaque Action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents Statuts, aux décisions de la Collectivité des Associés. Chaque Action ordinaire confère à son titulaire une voix dans toutes les Décisions collectives. Les ADP A ne disposent pas de droit de vote. Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède.